

DELIBERATION N°2020-69/CCOG-DG
Création des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
(CLECT)

L'An Deux Mille vingt et le lundi trente novembre, à partir de quatorze heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	32
Absents	08
Procurations	03
Votants	35

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 24 novembre 2020.

Publiée le :

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – M. ANELLI Serge – Mme APAGI Jocelyne – M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone – Mme BARTEBIN Barbara – M. BENTH Albéric - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène – Mme CHARLES Sophie - M. CRETON Jérémie – M. DEIE Jules - M. DOLIANKI Paul - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. IREMEPO Gregory – Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette –M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RICHENEL Auguste – M. RIQUIER Claude - Mme SEIKA Audrila Georgie - M. SELLIER Bernard - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme TOUPOUTI Marie-Chantal - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme ADELAAR Esseline à M. Marciano SOEWA
M. GABY Claude à Mme KWASIBA Emeline
M. THOMAS Franck à M. Grégory IREMEPO

ABSENTS EXCUSES :

M. YA Tchoua

ABSENTS :

M. ADAM Lénaïck – Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. EDWIN Moïse - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul

Le quorum étant atteint lors de la séance du 30 novembre 2020, Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur Marciano SOEWA**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



Ouest Guyane

un territoire. des projets. un avenir

DELIBERATION N°2020-69/CCOG-DG
Création des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n°254-CBC-20, du 21 octobre 2020- R03-2020-10-21-014 portant mise en conformité des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Il est proposé au conseil communautaire que la CLECT soit composée d'un membre titulaire et suppléant par Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

1° De créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 8 membres titulaires et 8 suppléants représentants chacune des communes membres ;

2° D'autoriser la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives qui s'y rapportent.

VOTE =>

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme


LA PRÉSIDENTE
Sophie CHARLES
Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.